

Décision

Objet : Tarifs Colloque « radio en mobilité » du 21 au 23 novembre 2019

Vu le décret 2012 – 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu L'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P ;

Vu l'article L.713-3 du code de l'éducation

Vu la délibération du conseil d'administration du 05 novembre 2018, approuvant la proposition de la commission des moyens du 19 octobre 2018 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer les tarifs des colloques sous conditions de vérifier au minimum l'équilibre prévisionnel de l'opération, vente de prestations, d'objets ou de matériels ainsi que la location de biens meubles ou immeubles.

Direction des affaires
financières

Sur proposition de M. le Directeur général des Services,

DECIDE

Tarifs applicables inscription en ligne :

- 33,33€ HT soit 40 € TTC* : Tarif applicable aux participants non adhérent GRER
- 16,66 € HT soit 20 € TTC* : Tarif applicable aux participants adhérent au GRER
- 16,66 € HT soit 20 € TTC* : Tarif applicable aux doctorants non adhérent GRER
- Gratuit pour les doctorants adhérents GRER

Tarifs tardifs applicables inscription sur place

- 41,66 € HT soit 50 € TTC* : Tarif applicable aux participants non adhérent GRER
- 25,00€ HT soit 30 € TTC* : Tarif applicable aux participants adhérent au GRER
- 25,00 € HT soit 30 € TTC* : Tarif applicable aux doctorants non adhérent GRER
- 8,33 € HT soit 10 € TTC pour les doctorants adhérents GRER

*Application du taux de TVA en vigueur au 16/09/2019 soit 20%

Prise d'effet immédiate

+33 2 47 36 66 03
Dorothee.laillet@univ-tours.fr

UNIVERSITÉ DE TOURS

Direction des affaires financières
60 rue du Plat d'Étain-BP 12050
37020 Tours Cedex 1

univ-tours.fr

Le Président,



Philippe VENDRIX

Notification à :

Mme l'Agent comptable

M le Responsable de l'antenne financière de l'IUT de Tours